

Appel à propositions
« Parcours thématiques »

2021 - 2022

Contexte de l'appel à propositions

Ce dispositif : "Appel à propositions" permet chaque année, à chaque enfant volontaire de bénéficier de séances d'activités autour des pratiques sportives, culturelles, artistiques, scientifiques, numériques, ... Cette offre, intitulée **PARCOURS THEMATIQUES**, est complémentaire des activités périscolaires proposées par les animateurs de la collectivité.

Labellisée "Terre de Jeux" en novembre 2019, la ville de Pau souhaite, particulièrement pour sa jeunesse, répondre au mieux aux objectifs de ce label :

- **Faire vivre les émotions du sport et des Jeux,**
- **Changer le quotidien de tous grâce au sport**
- **Donner la chance au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique partout en France**

C'est pourquoi cet appel à propositions continue à se tourner prioritairement vers le sport et les activités physiques (sans oublier les autres activités), la Ville de Pau souhaitant renforcer la place du sport dans son projet périscolaire.

Malgré cette période de pandémie COVID-19 qui perdure, dans le respect des protocoles et règles sanitaires en vigueur au moment des interventions, il est important de préserver la philosophie du dispositif au profit du développement et de l'épanouissement de l'enfant, tout en l'incluant dans l'offre globale émanant du projet pédagogique de l'accueil périscolaire. Ce qui implique :

- 📦 Une souplesse en matière de durée (il peut y avoir des activités de plus ou moins d'une heure, entre 16h15 et 18h).
- 📦 La notion de cycle de 4 à 8 séances sur une période de 1 à 2 semaines sur un même site (pour éviter les brassages)
- 📦 Fin de l'inscription indépendante à l'inscription périscolaire. Ces projets sont inclus dans l'offre périscolaire.
- 📦 **Une rencontre obligatoire avec le directeur de l'accueil périscolaire (DAPS) pour affiner, planifier les propositions**

Présentation du cadre de l'appel à propositions

Champs d'interventions

L'ensemble des propositions devra s'inscrire dans l'une des orientations éducatives municipales (**PEDT 2021-2024**) suivantes :

Objectif 1 :

Faire vivre l'égalité des chances pour tous les enfants et la lutte contre toutes les formes de discriminations, tout en favorisant l'expression des potentiels de chacun.

Objectif 2 :

Faciliter la place des parents au sein du parcours éducatif de leur enfant et développer le soutien à la parentalité.

Objectif 3 :

Renforcer la participation des acteurs, les articulations et la cohérence éducative autour des besoins de l'enfant.

Objectif 4 :

Accompagner les enfants vers la maîtrise et l'usage éclairé du monde numérique et scientifique.

Objectif 5 :

Accompagner la prise de conscience des enfants aux questions de santé et de développement durable au sein de chaque site scolaire.

Toutes les propositions devront respecter la réglementation en vigueur, être en cohérence avec les spécificités du temps périscolaire (rythme de l'enfant), et revêtir un caractère innovant.

Le souhait de développer l'expression des potentiels de chacun (objectif 1) et de répondre aux besoins de l'enfant (objectif 3) donnera toute leur dimension à ces parcours thématiques à dominante sportive.

Public visé

Les propositions devront différencier, par leurs contenus, leurs moyens et leurs orientations pédagogiques, les jeunes enfants des plus grands.

Pour les projets à destination de l'équipe éducative, précisez le nombre de personnes souhaitées.

Toutes les propositions devront être adaptées à des pratiques mixtes filles-garçons, et à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Responsabilité

Les activités proposées se déroulent durant le temps périscolaire, temps organisé par la municipalité, sous sa responsabilité. A ce titre, une convention (contrat) spécifique sera établie avec les structures intervenantes. Cependant, cette responsabilité ne se substitue pas à la responsabilité des structures durant leurs interventions.

Encadrement

L'encadrement des activités est soumis aux normes et à la réglementation des accueils collectifs de mineurs déclarés auprès de la SDJES (Jeunesse et Sports), et aux spécificités liées à l'activité (activités sportives notamment).

Lieux d'activités

Les activités se déroulent de préférence dans les locaux des écoles publiques. Elles pourront se dérouler à proximité de celles-ci si le projet le justifie, la proposition devant comporter dans tous les cas un descriptif de l'accueil des enfants notamment au niveau sécurité des installations ou du lieu. La prise en charge des enfants et leur retour dans l'école sont assurés par l'intervenant.

Horaires





Les parcours devront se dérouler entre 16h15 et 18h00.

Manifestations Exceptionnelles

Toujours dans le cadre du label "Terre de Jeux", nous pourrions être amenés à solliciter votre participation à titre gracieux aux 2 Challenges Pau l'ymnique que nous souhaitons organiser durant cette année scolaire 2021-2022.

Réponse à l'appel à propositions

Votre réponse devra comporter :

-  Une présentation de votre structure (objet et missions)
-  Votre expérience dans le champ de l'animation socioculturelle, sportive, culturelle (actions déjà réalisées, partenaires)
-  Une fiche détaillée renseignée par proposition
-  L'ensemble des pièces administratives :

- Statuts
- Récépissé de déclaration et date de parution au Journal Officiel
- Récépissé d'immatriculation
- Liste des membres du conseil d'administration et du bureau
- Relevé d'identité bancaire
- Photocopie des diplômes, et/ou de carte professionnelle

Votre réponse devra être envoyée :

- Par mail à l'adresse suivante : s.lesgourgues@ville-pau.fr

ou

- Par courrier adressé à la Direction des Sports et de l'Education, 26 avenue des Lilas – Villa Ridgway – 2-ème étage – 64 000 PAU

Calendrier

Période de l'appel à Projet : du 05/10 au 13/10/2021

Jury, choix des projets et planification : Semaines 41 et 42

Démarrage le 08 novembre 2021, fin des parcours thématiques le 24 juin 2022

FICHE PROJET

Titre du projet :

Résumé (description du projet en 5 lignes maximum)

Objectifs du projet

-
-
-

Public cible

Déroulement du projet (nombre de séances, description de chaque séance, outils utilisés, ...)

Critères d'évaluation

Budget

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achat	0,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00 €
Achats d'études et de prestations de services			
Achats non stockés de matières et de fournitures			
Fournitures non stockables (eau, énergie)			
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	0,00 €	74 - Subventions d'exploitation	0,00 €
Sous traitance générale			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation			
Divers			
62 - Autres services extérieurs	0,00 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0,00 €		
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	0,00 €		
Rémunération des personnels,			
Charges sociales,		75 - Autres produits de gestion courante dont cotisations	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	0,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	0,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	